

**Nombre de conseillers**

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| <b>Membres</b>     | <b>11</b> |
| <b>Présents</b>    | <b>9</b>  |
| <b>Représentés</b> | <b>1</b>  |
| <b>Votants</b>     | <b>10</b> |
| <b>Exprimés</b>    | <b>10</b> |
| <b>Pour</b>        | <b>10</b> |
| <b>Contre</b>      | <b>0</b>  |

De la commune

**SAINT SILVAIN BELLEGARDE**

Séance du

**24 février 2014**

L'an deux mille quatorze, le **vingt quatre février à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Serge DUMONTANT**.

**Etaient présents** : DUMONTANT S, PINGUET S, PODETTI D, HERITEAU J.B, REDON P, GALLAND J, GRAVEY E, BUJADOUX A, BERTRAND O.

**Absents/excusés** : GALLAND R, LAVERGNE V a donné pouvoir à O. BERTRAND

**Date de convocation** : 17 février 2014

M. Daniel PODETTI a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Vente de biens de section au profit de M. et Mme SCHMIDT**

Monsieur et Madame SCHMIDT, domiciliés 16, les Barris, en date du 6 février 2012 ont sollicité l'Assemblée Municipale en vue d'acquérir les parcelles sectionnaires AN 45 et 46.

En date du 08 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la vente de ces parcelles sectionnaires et, par voie de conséquence, de suivre la procédure pour ce genre d'opération.

La valeur vénale de ces terrains est estimée à 325 €.

En date du 06 janvier 2014, le Maire, par arrêté n°2/2014, a décidé la convocation des électeurs pour exprimer leur avis sur ce projet le 26 janvier 2014. Six électeurs ont été convoqués, six ont voté en faveur de ce projet.

Aussi, à la lecture de ce résultat, le Conseil Municipal confirme sa position et :

- DECIDE de vendre à Monsieur et Madame SCHMIDT au prix de 325 € les parcelles sectionnaires AN 45 et 46.
- PRECISE que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section.
- INDIQUE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera fait en la forme administrative, ainsi que toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

Date d'affichage :

**Le Maire,**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

**Serge DUMONTANT**